



MonAulnay.com

Le blog sur Aulnay-sous-Bois (93600) entièrement bénévole il n'y aura jamais de pub ni article rémunéré

Communiqué de presse. Aulnay-sous-Bois le 25 octobre 2023.

Enquêtes pour « corruption HLM » : défaite judiciaire définitive de la mairie d'Aulnay-sous-Bois contre MonAulnay.com

Nous venons de recevoir la confirmation que Naguib Benlarbi, directeur adjoint de cabinet de la municipalité LR d'Aulnay-sous-Bois, a décidé de ne pas faire appel de la décision rendue par le Tribunal Correctionnel de Bobigny le 7 septembre dernier. La justice a ainsi rejeté définitivement sa plainte en diffamation contre le blog d'information locale MonAulnay.com. Le Tribunal [avait pointé](#) la désinvolture de la procédure-bâillon qui visait à discréditer des articles qui ne faisaient que relayer des enquêtes judiciaires bien réelles. Ces enquêtes pour corruption concernaient M. Benlarbi et son épouse, adjointe au logement à Aulnay-sous-Bois. Selon le cabinet, ces enquêtes judiciaires n'ont pas donné lieu à des poursuites, et le maire n'a pas jugé nécessaire de mener une enquête interne.

Intimidation systémique des contradicteurs

Bruno Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois depuis 2014 et proche de Nicolas Sarkozy, a intenté plus de [vingt actions](#) contre des blogueurs et des opposants politiques locaux. Ces actions, financées par la mairie, se sont toutes soldées par des échecs, totalisant 17 défaites successives. Cette affaire marque la sixième poursuite de cette municipalité à l'encontre de MonAulnay.com, un blog d'information bénévole et indépendant actif depuis 18 ans. Par ailleurs, l'un de ses rédacteurs a été agressé, menacé de mort par des proches du maire, et les freins de sa voiture ont été sabotés. La justice a été saisie à ce sujet, mais l'intimidation persiste.

Les affaires que la mairie ne voulait pas voir relayées

Les [affaires de corruption](#) que la mairie ne semblait pas vouloir être diffusées, concernent des enquêtes judiciaires sur des suspicions de corruption HLM, des soupçons de prise illégale d'intérêt dans la revente d'un terrain et des accusations de séquestration violente à l'encontre des plaignants dans la première affaire. Le procès en diffamation intenté contre MonAulnay.com a provoqué la colère de ses lecteurs, qui ont organisé [une manifestation](#) dans les rues de la ville en juin 2022.

Le rapport de force pourrait se retourner.

Étienne Deshoulières, avocat du blog, estime que *"les lanceurs d'alertes et les journalistes indépendants disposent d'une arme efficace face aux procédures-baillons : contre-attaquer en engageant une procédure pénale pour dénonciation calomnieuse"*. C'est justement ce que les rédacteurs ont entrepris [récemment](#) contre Bruno Beschizza, le faisant citer à comparaître le 15 juin prochain au TGI de Paris. Le blog dispose d'un délai de six ans pour initier une procédure similaire contre Naguib Benlarbi. Cette option va donc être étudiée par Étienne Deshoulières.